

Critère	A État unitaire classique	B Fédéralisme suisse	C Union européenne	D Triarticulation sociale	E Subsidiarité (doctrine sociale catholique)
1 - Question centrale (verbes)	Construire et maintenir l'unité du pays, de la « société » (voire de la « nation »)	Répartir souveraineté entre Confédération et niveaux locaux (cantons, communes)	Articuler la vie des États et avec celle de l'institution commune	Chercher à rendre viable la vie en société selon les aspirations réelles, nouvelles et modernes des êtres humains	Répartir les compétences au juste niveau
2 - Vision de l'État (et structure du pouvoir)	L'État est la forme fondamentale de la société et de la vie sociale. Un centre principal de décision politique gère l'ensemble du territoire et englobe toutes les sphères de la vie.	Pouvoirs décentralisés, partagés entre la confédération et les niveaux locaux (avec démocratie directe).	Les États délèguent une partie de leur souveraineté par traités, toutefois avec certaines limitations ; ils gardent notamment le contrôle sur les domaines plus régaliens. Gouvernance supranationale et intergouvernementale.	L'État n'est qu'un élément parmi d'autres de la vie sociale. Il n'a à faire qu'avec le Droit. La vie sociale dépasse très largement les limites de l'État	L'État doit soutenir sans absorber. Le pouvoir est partagé. Les décisions sont prises par l'autorité compétente la plus proche possible des citoyens (le niveau supérieur n'intervient que si le niveau inférieur est inefficace).
3 - Culture / Éducation / (Science / Santé)	Domaines financés, uniformisés et contrôlés par l'État, (perçus comme un ciment de la cohésion nationale)	Ces domaines relèvent principalement (mais pas exclusivement) des Cantons.	Ces domaines relèvent avant tout des États membres qui en conservent la maîtrise. L'institution supranationale se limite à des compétences dites d'appui ou de coordination.	Ces domaines sont autonomes par rapport à l'État et à l'économie (qui sinon les capteraient abusivement). Organisés selon un principe de liberté et d'autogestion.	Domaines laissés en priorité aux familles, aux associations ou aux collectivités locales (= les communautés concrètes) avant l'État central.

Critère	A État unitaire classique	B Fédéralisme suisse	C Union européenne	D Triarticulation sociale	E Subsidiarité (doctrine sociale catholique)
4 - Économie	Économie de marché, entremêlée avec le pouvoir politique national, pouvant aller dans certains cas à subordonner l'économie à l'État central, ou à subordonner ce dernier à l'économie	Économie de marché libérale mais régulée + protectionnisme marqué dans certains secteurs spécifiques (agriculture et marchés publics). Forte autonomie fiscale et des cantons.	Économie de marché très libérale au sein d'un marché unique intégré, avec une forte régulation commune.	Organisée selon la forme des associations économiques. Organisation autonome par rapport à l'État et à la vie culturelle au sens large du terme visant la fraternité.	Importance des corps intermédiaires pour socialiser l'économie (famille, syndicats et associations professionnelles, entreprises, groupes de la société civile). intervention de l'État uniquement en cas de défaillance.
5 - Danger principal	Étatisation-centralisation croissante, voire nationalisme	Blocages institutionnels (tyrannie de la minorité) Lenteur et immobilisme politique Inégalités entre Cantons	Technocratie - Bureaucratie Déficit démocratique Blocages institutionnels	Application dogmatique d'idées incomprises, confuses ou schématiques sans véritable connaissance des réalités sociales	Impuissance face aux grands défis à un niveau global ; injustices et inégalités entre territoires ou communautés locales
6 - Idéal dominant <i>(italique)</i>	<i>Cohésion, ordre et unité nationale</i>	<i>Cohésion sociale dans la diversité ; équilibre des forces pour éviter la domination d'un pouvoir central. Démocratie directe</i>	<i>Paix et coopération. Intégration économique. Harmonisation juridique des États membres</i>	<i>Harmonisation sociale Liberté - Égalité – Fraternité (concrètement vécues)</i>	<i>Dignité et responsabilité de la personne humaine ; respect de l'autonomie locale et refus de la centralisation inutile</i>